MAIRIE
de
RURANGE-LÈS-THIONVILLE
57310

ARRETE N° 41 /2025

portant aménagement provisoire de la circulation et du stationnement sur le territoire communal le dimanche 07 septembre 2025 de 05h00 à 18h00

Le Maire de la Commune de RURANGE-LES-THIONVILLE,
Vu les articles L2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police et notamment à l'intérieur de l'agglomération,

Vu les articles R.36 et suivants du code de la route,
Vu la demande de M. BALTZLI Jean-Luc, Président de l'ASCL afin d'organiser la fête du Coquelet et un vide-greniers le dimanche 07 septembre 2025 de 05h00 à 18h00 dans les rues : Kennedy, des Martyrs, des Mésanges, du Presbytère, des Pinsons et le Clos des Vignes.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires à améliorer la sécurité des usagers et éviter tout accident,

ARRETONS

Article 1er : La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules le dimanche 07 septembre 2025 de 05h00 à 18h00 dans les rues : Kennedy, des Martyrs de la Résistance, des Mésanges, du Presbytère, des Pinsons et le Clos des Vignes.

Article 2 : L'association sera chargée de la mise en place des barrières de sécurité : rue des Ecoles, rue des Martyrs de la Résistance et Presbytère.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au bénéficiaire, par ampliation aux services de la Gendarmerie et de la Police Municipale qui seront chargés de l'exécution de l'arrêté.

Rurange-Lès-Thionville, le 17 juillet 2025.

Le Maire,
Pierre ROSAIRE.

MAIRIE DE RURANGE-LES-THIONVILLE (Moselle)

La présente décision a été publiée
28/07/2025
Le Maire,
Pierre ROSAIRE

MAIRIE DE RURANGE-LES-THIONVILLE (Moselle)